

Mise à jour au sujet du recours collectif en valeurs mobilières

Montréal, Canada – Le 17 juillet 2013 – Theratechnologies Inc. (TSX: TH) a annoncé aujourd'hui que la Cour d'appel du Québec a rejeté la requête de la Société demandant le rejet de la requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et une action basée sur les dispositions relatives à la responsabilité civile sur le marché secondaire de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) contre Theratechnologies, un ancien président du Conseil et un ancien président et chef de la direction.

Le jugement de la Cour d'appel confirme la décision rendue par la Cour supérieure du Québec le 24 février 2012 autorisant le représentant des personnes détentrices d'actions au 21 mai 2010 et ayant vendu des actions de la Société les 25 ou 26 mai 2010 à intenter un recours collectif contre la Société, un ancien président du Conseil et un ancien président et chef de la direction.

Theratechnologies entend contester tout recours collectif que le représentant des actionnaires pourrait intenter suite à cette décision puisqu'elle considère qu'il serait dénué de tout fondement.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) est une entreprise biopharmaceutique qui se spécialise dans des produits thérapeutiques novateurs de nature peptidique, plus particulièrement des peptides liés au facteur de libération de l'hormone de croissance. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur son site Web à l'adresse www.theratech.com, sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la *Securities and Exchange Commission* au www.sec.gov.

-30-

Contact:

Denis Boucher
Le Cabinet de relations publiques NATIONAL
Téléphone: 514-843-2393